



Gouvernement du Québec  
Ministère de la  
Sécurité du revenu

**Profil N° 12**

**PROFIL DES MÉNAGES APTES AU TRAVAIL  
SELON LEURS ANTÉCÉDENTS À L'AIDE SOCIALE :  
LES NOUVEAUX MÉNAGES, LES MÉNAGES STABLES  
ET LES MÉNAGES MOBILES**

**Direction générale des politiques et des programmes**

**Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique**

**Octobre 1996**

**Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :**

**Auteure : Marie Bellavance**

**Collaboration : Francine Landry**

**Traitement statistique : Jacques Deslauriers et Marie Bellavance**

**Secrétariat : Francine Cloutier**

**Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec, 1996**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

LISTE DES TABLEAUX .....	V
INTRODUCTION .....	1
1. MÉNAGES APTES AU TRAVAIL À L'AIDE SOCIALE .....	3
Une majorité des ménages prestataires mais une présence à l'aide moins longue .....	3
Des ménages aux antécédents variés à l'aide sociale .....	4
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES PRESTATAIRES APTES AU TRAVAIL SELON LEURS ANTÉCÉDENTS À L'AIDE SOCIALE .....	5
Plus d'adultes seuls parmi les nouveaux ménages et les ménages mobiles et plus de familles monoparentales parmi les ménages stables .....	5
L'absence de charge d'enfants plus marquée pour les nouveaux ménages et les ménages mobiles .....	5
Plus de femmes comme personnes requérantes dans les ménages stables et plus d'hommes dans les ménages mobiles .....	5
Une surreprésentation de jeunes comme personnes requérantes dans les nouveaux ménages et de personnes de 55 ans ou plus dans les ménages stables .....	6
Plus de personnes requérantes scolarisées dans les nouveaux ménages, et moins dans les ménages stables .....	6
Plus de personnes requérantes nées à l'étranger dans les nouveaux ménages que dans les autres ménages .....	6
Une surreprésentation de ménages provenant de l'Île-de-Montréal parmi les nouveaux ménages, et des régions excentriques du Québec parmi les ménages mobiles .....	6
Plus de ménages chambreurs ou pensionnaires parmi les nouveaux ménages, et plus de ménages locataires parmi les ménages stables .....	7
3. CARACTÉRISTIQUES LIÉES À LA PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE DES MÉNAGES APTES AU TRAVAIL SELON LEURS ANTÉCÉDENTS .....	9
De petites différences quant à l'importance relative des différents motifs d'entrée à l'aide sociale .....	10
Une durée cumulative de présence à l'aide sociale variable .....	10
Une durée consécutive de présence à l'aide sociale variable .....	11

## Table des matières

---

De légères différences quant à la déclaration de revenus de travail en 1994-1995 . . . . .	11
Un taux de participation au programme PAIE en 1994-1995 peu élevé mais variable .	11
Plus de personnes requérantes non disponibles dans les ménages stables, plus de personnes requérantes non participantes dans les ménages mobiles et plus de personnes requérantes disponibles ou participantes dans les nouveaux ménages . . . . .	11
Peu de différence dans le taux de participation aux mesures désignées en 1994-1995 . . . . .	12
Peu de différence dans la proportion de ménages bénéficiant du programme APPORT au cours des années civiles 1994 et 1995 . . . . .	13
4. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DES MÉNAGES PRESTATAIRES APTES AU TRAVAIL SELON LEURS ANTÉCÉDENTS À L'AIDE SOCIALE . . . . .	15
Plus de personnes requérantes ayant déjà travaillé dans les ménages mobiles . . . . .	15
Des expériences de travail qui datent, sauf pour les nouveaux ménages . . . . .	15
De petites différences relativement au genre de compétence lié à la dernière expérience de travail . . . . .	16
De petites différences relativement au niveau de compétence lié à la dernière expérience de travail . . . . .	17
Sensiblement les mêmes professions comme dernière expérience de travail . . . . .	17
5. OBSTACLES CONJONCTURELS ET STRUCTURELS À L'EMPLOI . . . . .	21
CONCLUSION . . . . .	27
LEXIQUE . . . . .	29
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	33

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution des ménages à l'aide sociale selon leur classification, Québec, 1991-1992 à 1994-1995 . . . . .	3
Tableau 2	Durée cumulative de présence à l'aide sociale selon la classification des ménages, Québec, 1994-1995 . . . . .	3
Tableau 3	Répartition des ménages à l'aide sociale (Soutien financier, APTE, adultes hébergés) selon leurs antécédents, Québec, 1994-1995 . . . . .	4
Tableau 4	Répartition des ménages prestataires aptes au travail (nouveaux, stables, mobiles) selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Québec, 1994-1995 . . . . .	7
Tableau 5	Répartition des ménages prestataires aptes au travail (nouveaux, stables, mobiles) selon certaines caractéristiques liées à la présence à l'aide sociale, Québec, 1994-1995 . . . . .	9
Tableau 6	Répartition des ménages prestataires aptes au travail (nouveaux, stables, mobiles) dont la personne requérante a participé à une mesure désignée en 1994-1995 selon la dernière participation, Québec, 1994-1995 . . . . .	12
Tableau 7	Répartition des ménages prestataires aptes au travail (nouveaux, stables, mobiles) selon la déclaration d'expérience de travail de la personne requérante, Québec, 1994-1995 . . . . .	15
Tableau 8	Statistiques sur les expériences de travail des personnes requérantes aptes au travail ayant déjà travaillé, selon les antécédents à l'aide sociale, Québec, 1994-1995 . . . . .	15
Tableau 9	Répartition des ménages prestataires aptes au travail dont la personne requérante a déjà travaillé (nouveaux, stables, mobiles), selon le genre de compétence relatif au dernier emploi occupé, Québec, 1994-1995 . . . . .	16
Tableau 10	Répartition des ménages prestataires aptes au travail dont la personne requérante a déjà travaillé (nouveaux, stables, mobiles), selon le niveau de compétence relatif au dernier emploi occupé, Québec, 1994-1995 . . . . .	17
Tableau 11	Les dix principales professions comme dernière expérience de travail des personnes requérantes aptes au travail, selon les antécédents à l'aide sociale, Québec, 1994-1995 . . . . .	19

## INTRODUCTION

Le programme *Actions positives pour le travail et l'emploi* (APTE) s'adresse aux personnes inscrites à l'aide sociale qui sont aptes au travail et donc susceptibles de réintégrer le marché du travail. Quatre ménages prestataires sur cinq font partie de ce programme. Lorsqu'on examine la dynamique de présence à l'aide sociale de ces ménages, on constate que certains d'entre eux sont nouvellement inscrits alors que la plupart le sont depuis beaucoup plus longtemps. Parmi les ménages dont la première inscription est moins récente, plusieurs affichent une présence relativement continue mais plus nombreux sont ceux qui ont connu plusieurs épisodes de présence à l'aide sociale.

Le texte qui suit présente le profil des ménages qui étaient inscrits au programme APTE à un moment ou l'autre au cours de l'année budgétaire 1994-1995 selon leurs antécédents à l'aide sociale. Aux fins de l'analyse, les ménages prestataires aptes au travail en 1994-1995 sont répartis en trois groupes : les nouveaux ménages, soit les ménages dont la première inscription à l'aide sociale remonte à 1993-1994 ou à 1994-1995 ; les ménages stables, soit les ménages entrés à l'aide sociale avant 1993-1994 et qui, depuis leur première entrée, ont été présents en moyenne dix mois et plus par année ; et enfin les ménages mobiles, soit les ménages entrés à l'aide sociale avant 1993-1994 et qui ont été présents moins de dix mois par année en moyenne<sup>1</sup>.

Le texte se divise en cinq sections. La première section situe les ménages du programme APTE par rapport aux autres ménages prestataires de l'aide sociale. Les sections suivantes, sauf la dernière, tentent de faire ressortir les différences entre les ménages prestataires aptes au travail selon leurs antécédents à l'aide sociale. Ainsi, la seconde section traite des caractéristiques sociodémographiques des ménages ou des personnes requérantes, selon les antécédents. La troisième section s'intéresse à certaines caractéristiques liées à la présence à l'aide sociale des ménages ou des personnes requérantes et la quatrième, à la plus récente expérience de travail des personnes requérantes, toujours selon les antécédents. Pour terminer, la cinquième section cherche à mettre en lumière les facteurs conjoncturels et structurels qui ont favorisé l'exclusion d'une part grandissante de la main-d'œuvre du marché du travail ou ont fait obstacle à l'intégration à l'emploi des prestataires de l'aide sociale.

---

<sup>1</sup> Ainsi défini, le concept de ménages mobiles peut couvrir une grande diversité de situations, allant des ménages s'étant un jour temporairement retrouvés à l'aide sociale puis y étant retournés de façon plus permanente plusieurs années plus tard aux ménages effectuant des allers-retours à l'aide sociale à chaque année depuis leur première entrée.

## 1. MÉNAGES APTE AU TRAVAIL À L'AIDE SOCIALE

La présente section cherche à situer les ménages prestataires aptes au travail par rapport aux autres ménages prestataires de l'aide sociale. Ainsi, on y examinera l'importance relative des ménages prestataires aptes au travail parmi l'ensemble des ménages prestataires, la durée cumulative de présence à l'aide sociale des ménages aptes au travail par rapport aux autres ménages prestataires, et enfin la répartition des uns et des autres quant aux antécédents à l'aide sociale.

### Une majorité des ménages prestataires mais une présence à l'aide moins longue

Au cours de l'année budgétaire 1994-1995, il y a eu 478 507 ménages prestataires inscrits au programme APTE, soit 80 % de l'ensemble des ménages prestataires.

Comme en témoigne le

tableau 1, la part relative des ménages aptes au travail parmi l'ensemble des ménages prestataires est plutôt stable depuis quelques années.

Tableau 1  
Évolution des ménages à l'aide sociale  
selon leur classification,  
Québec, 1991-1992 à 1994-1995

Classification	91-92		92-93		93-94		94-95	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Soutien financier	93 231	18,6	98 991	18,1	102 573	17,7	107 247	18,0
<b>APTE</b>	<b>396 329</b>	<b>79,2</b>	<b>439 085</b>	<b>80,1</b>	<b>467 782</b>	<b>80,7</b>	<b>478 507</b>	<b>80,4</b>
Adultes hébergés	10 873	2,2	10 011	1,8	9 555	1,6	9 283	1,6
TOTAL	500 433	100,0	548 087	100,0	579 910	100,0	595 037	100,0

tableau 1,

la part relative des ménages aptes au travail parmi l'ensemble des ménages prestataires est plutôt stable depuis quelques années.

Tableau 2  
Durée cumulative de présence  
à l'aide sociale  
selon la classification des ménages,  
Québec, 1994-1995

Classification	Moyenne	Médiane
	mois	mois
Soutien financier	145	152
<b>APTE</b>	<b>63</b>	<b>42</b>
Adultes hébergés	168	186
TOTAL	80	54

Quant à la durée cumulative moyenne de présence à l'aide sociale depuis avril 1975, elle est beaucoup moins longue pour les ménages du programme APTE (63 mois) que pour les autres ménages prestataires (145 mois pour les ménages du programme *Soutien financier* et 168 mois pour les adultes hébergés dans des établissements du réseau de la santé et des services sociaux)

(tableau 2). En fait, les ménages prestataires aptes au travail étant plus susceptibles de quitter l'aide sociale que les autres ménages, dont l'un des adultes a un état de santé déficient ou altéré de manière significative et persistante, ils y séjournent généralement moins longtemps.

## Des ménages aux antécédents variés à l'aide sociale

Sous l'angle des antécédents à l'aide sociale, les ménages prestataires inscrits au programme APTE en 1994-1995 présentent un profil plutôt diversifié: 24 % d'entre eux sont de nouveaux ménages, 35 % sont des ménages stables et enfin

**Tableau 3**  
Répartition des ménages à l'aide sociale  
(Soutien financier, APTE, adultes hébergés)  
selon leurs antécédents,  
Québec, 1994-1995

Antécédent	Soutien financier		APTE		Adultes hébergés		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nouveau	5 636	5,3	114 873	24,0	392	4,2	120 901	20,3
Stable	79 952	74,5	166 307	34,8	7 002	75,4	253 261	42,6
Mobile	21 659	20,2	197 327	41,2	1 889	20,4	220 875	37,1
TOTAL	107 247	100,0	478 507	100,0	9 283	100,0	595 037	100,0

41 % sont des ménages mobiles (tableau 3). Sans surprise, les ménages aptes au travail sont constitués d'une moindre part de ménages stables que les autres ménages prestataires. Ainsi, un peu plus du tiers des ménages du programme APTE contre les trois quarts des ménages du programme *Soutien financier* et des adultes hébergés sont considérés comme des ménages stables.

## **2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES PRESTATAIRES APTES AU TRAVAIL SELON LEURS ANTÉCÉDENTS À L'AIDE SOCIALE**

Qui sont les nouveaux ménages prestataires aptes au travail ? Et parmi les ménages prestataires aptes au travail qui affichent une certaine ancienneté à l'aide sociale, qu'est-ce qui distingue les ménages stables des ménages mobiles ? À l'aide des données présentées au tableau 4, nous tenterons dans les quelques lignes qui suivent de clarifier ces questions.

### **Plus d'adultes seuls parmi les nouveaux ménages et les ménages mobiles et plus de familles monoparentales parmi les ménages stables**

La plupart des ménages prestataires aptes au travail, soit 61 %, sont composés d'un seul adulte au sens de la Loi sur la sécurité du revenu, c'est-à-dire d'une personne de 18 ans ou plus sans conjoint ni enfants à charge. La proportion d'adultes seuls parmi les ménages aptes au travail est toutefois plus importante pour les nouveaux ménages (68 %) et les ménages mobiles (63 %) que pour les ménages stables (53 %). En contrepartie, les familles monoparentales, qui forment près du quart des ménages prestataires inscrits au programme APTE, sont surreprésentées parmi les ménages stables, composant 30 % de leur contingent.

### **L'absence de charge d'enfants plus marquée pour les nouveaux ménages et les ménages mobiles**

Près des deux tiers des ménages prestataires aptes au travail n'ont pas d'enfants à charge. L'absence de charge d'enfants est plus marquée pour les nouveaux ménages : près des trois quarts de ces ménages, soit 72 %, n'ont pas d'enfants à charge. En revanche, elle l'est moins pour les ménages stables puisque seulement 58 % d'entre eux n'ont aucun enfant à charge. Il y a manifestement une corrélation entre l'absence de charge d'enfants et le type de ménage : en effet, les personnes seules, qui sont très nombreuses parmi les nouveaux ménages, n'ont évidemment pas d'enfants à charge.

### **Plus de femmes comme personnes requérantes dans les ménages stables et plus d'hommes dans les ménages mobiles**

Une majorité de ménages prestataires aptes au travail, soit 53 %, comptent un homme comme personne requérante. Toutefois, si l'on considère ces ménages selon leurs antécédents à l'aide sociale, les ménages stables échappent à ce constat puisque près de 60 % d'entre eux ont une femme comme personne requérante. Cette dernière observation est sans doute reliée au fait qu'il y a surreprésentation de familles monoparentales parmi les ménages stables et que les familles monoparentales sont, dans la très grande majorité des cas, dirigées par une femme. Les autres ménages aptes au travail sont, quant à eux, caractérisés par la présence d'un homme comme personne requérante dans 61 % des cas pour les ménages mobiles et 55 % des cas pour les nouveaux ménages.

**Une surreprésentation de jeunes comme personnes requérantes dans les nouveaux ménages et de personnes de 55 ans ou plus dans les ménages stables**

Les trois quarts des ménages prestataires aptes au travail ont comme personne requérante une personne âgée de moins de 45 ans, le tiers ont une personne de moins de 30 ans. Par rapport à l'ensemble des ménages aptes au travail, ceux qui sont nouvellement entrés à l'aide sociale sont plus jeunes : 55 % des personnes requérantes de ces ménages ont moins de 30 ans. Les personnes requérantes des ménages mobiles sont, quant à elles, plus nombreuses à se retrouver parmi les 30-44 ans que l'ensemble des personnes requérantes aptes au travail, soit 54 % contre 42 %. Enfin, c'est parmi les ménages stables que l'on rencontre la plus forte concentration de personnes requérantes plus âgées : 17 % des personnes requérantes des ménages stables ont 55 ans ou plus contre 10 % de l'ensemble des personnes requérantes aptes au travail.

**Plus de personnes requérantes scolarisées dans les nouveaux ménages, et moins dans les ménages stables**

Bien que la scolarité de la personne requérante ne soit pas connue pour 4 % des ménages prestataires aptes au travail, on sait cependant que 58 % des personnes requérantes aptes au travail ont entre 7 et 11 ans de scolarité, 28 % ont une scolarité de 12 ans ou plus, et enfin 9 % ont une scolarité de moins de 7 ans. Parmi l'ensemble des ménages prestataires aptes au travail, les nouveaux ménages se présentent comme étant les plus scolarisés et les ménages stables comme étant les moins scolarisés. Ainsi, 40 % des personnes requérantes des nouveaux ménages ont 12 ans ou plus de scolarité et 14 % des personnes requérantes des ménages stables ont moins de 7 ans de scolarité. Ces observations sur la scolarité ne sont pas étonnantes si l'on considère qu'il y a surreprésentation de jeunes ménages parmi les nouveaux ménages et surreprésentation de ménages plus âgés parmi les ménages stables, et que les jeunes sont généralement plus scolarisés que leurs aînés.

**Plus de personnes requérantes nées à l'étranger dans les nouveaux ménages que dans les autres ménages**

Parmi l'ensemble des personnes requérantes aptes au travail, 83 % sont nées au Canada et 17 % à l'extérieur. Les nouveaux ménages sont proportionnellement plus nombreux à compter comme personne requérante une personne née à l'étranger : c'est le cas de 27 % d'entre eux. En revanche, les ménages stables comptent en proportion moins de personnes requérantes provenant de l'extérieur du Canada, soit 11 % seulement.

**Une surreprésentation de ménages provenant de l'Île-de-Montréal parmi les nouveaux ménages, et des régions excentriques du Québec parmi les ménages mobiles**

En ce qui a trait à la répartition régionale des ménages prestataires aptes au travail regroupés selon leurs antécédents à l'aide sociale, on constate que les nouveaux ménages habitent l'Île-de-Montréal (régions 06A et 06F) dans une plus large proportion que les autres ménages, et que les

ménages mobiles sont relativement plus nombreux que les autres ménages à résider dans les régions excentriques du Québec. Entre autres facteurs explicatifs du premier constat, on peut évoquer le fait que les nouveaux ménages comptent une plus grande proportion de personnes requérantes nées à l'étranger et que la population immigrante tend à se concentrer dans la région de Montréal, mais on doit surtout souligner la détérioration de la situation relative de l'emploi sur l'Île-de-Montréal par rapport à la plupart des autres régions du Québec entre 1994 et 1995<sup>2</sup>. Quant au second constat, on peut penser qu'il tient au fait que les régions excentriques sont caractérisées par des économies dont le secteur primaire est plus développé, et partant, dont l'activité économique est plus sujette aux variations saisonnières, ce qui expliquerait la plus forte concentration de ménages prestataires aptes au travail mobiles dans ces régions. En ce qui a trait à la répartition régionale des ménages stables, elle est représentative de celle de l'ensemble des ménages prestataires aptes au travail.

### Plus de ménages chambreurs ou pensionnaires parmi les nouveaux ménages, et plus de ménages locataires parmi les ménages stables

Les deux tiers (66%) des ménages prestataires du programme APTE sont locataires, un peu plus du quart, soit 27 %, sont chambreurs ou pensionnaires et moins du dixième, soit 8 %, sont propriétaires. Ce profil varie un peu selon les antécédents à l'aide sociale. Ainsi, les nouveaux ménages comptent plus de ménages chambreurs ou pensionnaires que les autres ménages prestataires aptes au travail. De même, les ménages stables comportent plus de ménages locataires que les autres ménages aptes au travail. Quant aux ménages mobiles, ils sont représentatifs, quant à leur mode de résidence, de l'ensemble des ménages du programme APTE.

Tableau 4  
Répartition des ménages prestataires aptes au travail (nouveaux, stables, mobiles)  
selon certaines caractéristiques sociodémographiques,  
Québec, 1994-1995

	Ménages aptes à l'aide sociale							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Type de ménage</b>								
Personne seule	77 979	67,9	88 477	53,2	124 858	63,3	291 314	60,9
Couple sans enfant	4 882	4,2	7 984	4,8	8 296	4,2	21 162	4,4
Famille monoparentale	19 987	17,4	49 423	29,7	40 666	20,6	110 076	23,0
Famille biparentale	12 025	10,5	20 423	12,3	23 507	11,9	55 955	11,7
<b>Présence d'enfants à charge</b>								
0	82 850	72,1	96 449	58,0	133 143	67,5	312 442	65,3
1	18 229	15,9	33 959	20,4	31 749	16,1	83 937	17,5
2	9 584	8,4	23 610	14,2	22 182	11,2	55 376	11,6
3	3 146	2,7	8 987	5,4	7 846	4,0	19 979	4,2
4 ou plus	1 064	0,9	3 302	2,0	2 407	1,2	6 773	1,4

<sup>2</sup> Selon les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, la situation de l'emploi entre 1994 et 1995 s'est améliorée dans l'ensemble du Québec mais s'est détériorée dans cinq régions. En effet, au cours de cette période, le rapport emploi-population s'est accru de 0,5 % à l'échelle du Québec mais a diminué de 1,3 % dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de 1,4 % dans la région des Laurentides, de 1,8 % dans la région de l'Outaouais, de 2,5 % dans la région de l'Île-de-Montréal et de 4,0 % dans la région de Québec.

	Ménages aptes à l'aide sociale							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Sexe de la personne requérante</b>								
Féminin	52 323	45,5	97 026	58,3	76 367	38,7	225 716	47,2
Masculin	62 550	54,5	69 281	41,7	120 960	61,3	252 791	52,8
<b>Classe d'âge de la personne requérante</b>								
Moins de 30 ans	63 116	54,9	50 571	30,4	48 669	24,7	162 356	33,9
30 - 44 ans	33 634	29,3	60 293	36,2	106 023	53,7	199 950	41,8
45 - 54 ans	11 204	9,8	27 203	16,4	29 109	14,8	67 516	14,1
55 ans ou plus	6 919	6,0	28 240	17,0	13 526	6,9	48 685	10,2
<b>Scolarité de la personne requérante</b>								
Moins de 7 ans	6 227	5,4	23 232	14,0	15 256	7,7	44 715	9,3
7 - 11 ans	57 920	50,4	105 581	63,5	116 002	58,8	279 503	58,4
12 ans ou plus	45 347	39,5	31 063	18,7	58 887	29,9	135 297	28,3
Inconnue	5 379	4,7	6 431	3,8	7 182	3,6	18 992	4,0
<b>Lieu de naissance de la personne requérante</b>								
Canada	83 882	73,0	137 820	82,9	175 284	88,8	396 986	83,0
Hors Canada	30 991	27,0	28 487	17,1	22 043	11,2	81 521	17,0
<b>Région de résidence</b>								
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (01A)	1 711	1,5	3 342	2,0	4 459	2,3	9 512	2,0
Bas-Saint-Laurent (01B)	2 468	2,2	4 380	2,6	5 359	2,7	12 207	2,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	3 691	3,2	6 196	3,7	9 259	4,7	19 146	4,0
Québec (03A)	8 520	7,4	13 145	7,9	16 771	8,5	38 436	8,0
Chaudière-Appalaches (03B)	3 253	2,8	5 029	3,0	6 970	3,5	15 252	3,2
Mauricie-Bois-Francs (04)	6 432	5,6	11 621	7,0	14 435	7,3	32 488	6,8
Estrie (05)	3 913	3,4	5 720	3,5	8 037	4,1	17 670	3,7
Montréal-Banlieue (06A)	12 117	10,5	16 939	10,2	15 914	8,1	44 970	9,4
Laurentides (06B)	5 825	5,1	8 363	5,0	12 109	6,1	26 297	5,5
Montérégie-Ouest (06C)	9 558	8,3	13 252	8,0	15 901	8,1	38 711	8,1
Lanaudière (06D)	4 458	3,9	6 801	4,1	8 608	4,4	19 867	4,2
Laval (06E)	4 055	3,5	4 878	2,9	5 765	2,9	14 698	3,1
Ville de Montréal (06F)	34 563	30,1	46 017	27,7	45 972	23,3	126 552	26,4
Montérégie-Est (06G)	4 897	4,3	8 283	5,0	10 658	5,4	23 838	5,0
Outaouais (07)	5 455	4,8	6 336	3,8	7 938	4,0	19 729	4,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	2 090	1,8	3 049	1,8	5 191	2,6	10 330	2,2
Côte-Nord (09)	1 375	1,2	2 383	1,4	3 428	1,7	7 186	1,5
Nouveau-Québec (10)	492	0,4	573	0,4	553	0,3	1 618	0,3
<b>Mode de résidence</b>								
Propriétaire	7 614	6,6	11 679	7,0	16 816	8,5	36 109	7,6
Locataire	66 817	58,2	119 931	72,1	128 247	65,0	314 995	65,8
• Ordinaire	64 858	56,5	103 060	62,0	119 087	60,4	287 005	60,0
• HLM ou autre logement subventionné	1 959	1,7	16 871	10,1	9 160	4,6	27 990	5,8
Chambreur ou pensionnaire	40 289	35,1	34 592	20,8	51 922	26,3	126 803	26,5
• Chez un parent ou un enfant	21 620	18,8	18 084	10,9	23 186	11,7	62 890	13,1
• Ailleurs	18 669	16,3	16 508	9,9	28 736	14,6	63 913	13,4
Autres	153	0,1	105	0,1	342	0,2	600	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>114 873</b>	<b>100,0</b>	<b>166 307</b>	<b>100,0</b>	<b>197 327</b>	<b>100,0</b>	<b>478 507</b>	<b>100,0</b>

### 3. CARACTÉRISTIQUES LIÉES À LA PRÉSENCE À L'AIDE SOCIALE DES MÉNAGES APTES AU TRAVAIL SELON LEURS ANTÉCÉDENTS

La présente section cherche à caractériser la présence à l'aide sociale des ménages prestataires aptes au travail selon leurs antécédents. Plusieurs facettes sont considérées, soit les motifs d'entrée, les durées cumulative ou consécutive de présence à l'aide sociale, la déclaration de revenus de travail en 1994-1995, la participation de la personne requérante au programme PAIE en 1994-1995, la classification de la personne requérante et sa participation aux mesures désignées en 1994-1995 et enfin, la participation de la personne requérante au programme APPORT au cours des années civiles 1994 et 1995. Les tableaux 5 (ci-dessous) et 6 (page 12) présentent les données relatives à cette section.

Tableau 5  
Répartition des ménages prestataires aptes au travail  
(nouveaux, stables, mobiles) selon certaines caractéristiques  
liées à la présence à l'aide sociale,  
Québec, 1994-1995

	Ménages aptes à l'aide sociale							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Raison d'entrée à l'aide</b>								
Perte d'emploi (sans droit à l'assurance-chômage, prestations d'assurance-chômage insuffisantes, fin des prestations d'assurance-chômage)	42 962	37,4	50 141	30,1	107 525	54,5	200 628	41,9
Fin des études à temps complet	8 294	7,2	5 585	3,4	4 609	2,3	18 488	3,9
Perte du conjoint	10 854	9,5	20 506	12,3	22 039	11,2	53 399	11,2
Autres raisons	52 745	45,9	81 482	49,0	63 149	32,0	197 376	41,2
Inconnue	18	0,0	8 593	5,2	5	0,0	8 616	1,8
<b>Durée cumulative à l'aide</b>								
1 an ou moins	77 838	67,8	-	-	10 590	5,4	88 428	18,5
13 mois à 2 ans	37 035	32,2	1 379	0,8	31 198	15,8	69 612	14,5
25 mois à 4 ans	-	-	50 123	30,2	53 549	27,1	103 672	21,7
49 mois à 8 ans	-	-	39 298	23,6	61 844	31,4	101 142	21,1
97 mois à 16 ans	-	-	51 377	30,9	40 095	20,3	91 472	19,1
Plus de 16 ans	-	-	24 130	14,5	51	0,0	24 181	5,1
<b>Durée consécutive à l'aide</b>								
1 an ou moins	81 731	71,1	11 190	6,7	83 581	42,3	176 502	36,9
13 mois à 2 ans	33 142	28,9	8 214	4,9	41 751	21,2	83 107	17,4
25 mois à 4 ans	-	-	53 407	32,1	44 165	22,4	97 572	20,4
49 mois à 8 ans	-	-	42 153	25,4	20 919	10,6	63 072	13,2
97 mois à 16 ans	-	-	37 672	22,7	6 911	3,5	44 583	9,3
Plus de 16 ans	-	-	13 671	8,2	-	-	13 671	2,8
<b>Déclaration de revenus de travail en 1994-1995</b>								
Oui	18 460	16,1	24 132	14,5	38 132	19,3	80 724	16,9
Non	96 413	83,9	142 175	85,5	159 195	80,7	397 783	83,1
<b>Participation de la personne requérante au programme PAIE en 1994-1995</b>								
Oui	3 640	3,2	4 425	2,7	12 327	6,2	20 392	4,3
Non	111 233	96,8	161 882	97,3	185 000	93,8	458 115	95,7
<b>Classification de la personne requérante</b>								
Non disponible	27 878	24,3	63 103	37,9	45 886	23,2	136 867	28,6
Participant	13 283	11,6	17 886	10,8	20 146	10,2	51 315	10,7
Disponible	24 535	21,3	10 676	6,4	27 364	13,9	62 575	13,1
Non participant	49 177	42,8	74 642	44,9	103 931	52,7	227 750	47,6

	Ménages aptes à l'aide sociale							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Participation de la personne requérante à une mesure désignée en 1994-1995</b>								
Oui	20 692	18,0	34 406	20,7	36 496	18,5	91 594	19,1
Non	94 181	82,0	131 901	79,3	160 831	81,5	386 913	80,9
<b>Participation de la personne requérante au programme APPORT au cours des années civiles 1994 et 1995</b>								
Oui	5 350	4,7	7 723	4,6	12 188	6,2	25 261	5,3
Non	109 523	95,3	158 584	95,4	185 139	93,8	453 246	94,7
<b>TOTAL</b>	<b>114 873</b>	<b>100,0</b>	<b>166 307</b>	<b>100,0</b>	<b>197 327</b>	<b>100,0</b>	<b>478 507</b>	<b>100,0</b>

### De petites différences quant à l'importance relative des différents motifs d'entrée à l'aide sociale

Les motifs d'entrée à l'aide sociale sont nombreux. Les plus fréquents ont trait à la perte d'un emploi, à la perte d'un conjoint ou à la fin des études à temps complet. Ainsi, près de la moitié, soit 42 %, des ménages prestataires aptes au travail sont entrés à l'aide sociale à la suite d'une perte d'emploi, 11 % à la suite de la perte du conjoint et enfin 4 % à la fin des études à temps complet. Pour 41 % des ménages prestataires aptes au travail, aucun de ces motifs n'est toutefois à l'origine de leur entrée à l'aide sociale et pour 2 % des ménages aptes au travail, la raison n'est pas connue. En fait, la méconnaissance du motif d'entrée à l'aide sociale est presque exclusivement le lot des ménages stables. Selon toute vraisemblance, cette situation s'explique par le fait que les ménages stables sont plus susceptibles de n'avoir pas eu à répondre à la question sur le motif d'entrée à l'aide sociale, celle-ci ayant été introduite quelques années après la mise sur pied en 1975 des relevés administratifs.

Les ménages mobiles sont plus nombreux que les autres types de ménage à être entrés à l'aide sociale à la suite d'une perte d'emploi : c'est le cas de 55 % d'entre eux. Les nouveaux ménages, caractérisés par une surreprésentation de jeunes ménages, sont plus nombreux que les autres ménages à avoir eu recours à l'aide sociale à la suite d'une période d'études à temps complet, soit 7 %. Enfin, les ménages stables sont plus sujets que les autres à compter comme motif d'entrée à l'aide sociale d'autres motifs que ceux identifiés ci-dessus.

### Une durée cumulative de présence à l'aide sociale variable

Afin de mieux apprécier les données relatives à la présence à l'aide sociale, rappelons que les relevés administratifs du régime remontent en 1975, soit il y a 21 ans. Selon ces relevés, les deux tiers, soit 67 %, des ménages prestataires aptes au travail affichent une présence à l'aide sociale d'une durée cumulative de plus de deux ans, le quart, soit 24 %, une durée cumulative de plus de 8 ans, et le vingtième, soit 5 %, une durée cumulative de plus de 16 ans. En dépit de leur aptitude au travail, les ménages inscrits au programme APTE sont donc nombreux à connaître de longs ou de fréquents épisodes à l'aide sociale. Cela est particulièrement vrai des ménages stables, dont 45 % ont plus de 8 ans de présence cumulative à l'aide sociale. Par ailleurs, la durée cumulative à l'aide sociale des nouveaux ménages ne peut, selon la définition

de ce type de ménage retenue aux fins de la présente étude, excéder deux ans : ainsi, les deux tiers des nouveaux ménages ont une durée de présence à l'aide sociale d'un an ou moins et l'autre tiers, de 13 mois à deux ans. Par rapport aux autres ménages, les ménages mobiles sont plus nombreux à compter une durée cumulative de présence à l'aide sociale de plus de quatre ans sans toutefois excéder huit ans : c'est le cas de 31 % d'entre eux.

### **Une durée consécutive de présence à l'aide sociale variable**

La durée consécutive de présence à l'aide sociale des ménages prestataires aptes au travail varie : pour un peu plus du tiers des ménages aptes au travail, soit 37 %, leur plus récente présence n'a pas duré ou ne dure pas depuis plus d'un an ; pour près du cinquième, soit 17 %, leur plus récente présence a duré ou dure depuis plus d'un an sans excéder deux ans ; pour un autre cinquième, elle a une durée de plus de deux ans sans dépasser quatre ans ; enfin pour le quart des ménages prestataires aptes au travail, leur plus récente présence à l'aide sociale a duré ou dure depuis plus de quatre ans. De façon prévisible, la durée consécutive de présence à l'aide sociale tend à être plus longue pour les ménages stables que pour les ménages mobiles. Toutefois, on constate une part non négligeable de ménages mobiles dont la durée consécutive de présence à l'aide sociale est importante. Ainsi, pour un peu plus du tiers des ménages mobiles, soit 36 %, leur plus récente présence a duré ou dure depuis plus de deux ans.

### **De légères différences quant à la déclaration de revenus de travail en 1994-1995**

Au cours de l'année budgétaire 1994-1995, 17 % seulement des ménages prestataires aptes au travail ont déclaré avoir touché des revenus de travail tout en bénéficiant de prestations d'aide sociale. En fait, cette proportion varie légèrement selon les antécédents à l'aide sociale : elle est de 15 % pour les ménages stables, de 16 % pour les nouveaux ménages, et de 19 % pour les ménages mobiles.

### **Un taux de participation au programme PAIE en 1994-1995 peu élevé mais variable**

Quant à la participation au programme PAIE en 1994-1995, elle touche 4 % seulement de l'ensemble des personnes requérantes aptes au travail. En fait, le taux de participation varie entre 3 % pour les nouveaux ménages et les ménages stables et 6 % pour les ménages mobiles. Le plus fort taux de participation que l'on observe pour les ménages mobiles s'explique sans doute en partie par le fait que la participation au programme PAIE entraîne la sortie de l'aide sociale et ce faisant, concourt à la mobilité des ménages prestataires.

### **Plus de personnes requérantes non disponibles dans les ménages stables, plus de personnes requérantes non participantes dans les ménages mobiles et plus de personnes requérantes disponibles ou participantes dans les nouveaux ménages**

Près de la moitié, soit 48 %, des personnes requérantes des ménages prestataires aptes au travail ne désiraient participer à aucune mesure de développement de l'employabilité et d'aide

à l'emploi au cours du dernier mois de présence à l'aide sociale en 1994-1995, se classant ainsi comme non participantes. Par ailleurs, 29 % des personnes requérantes n'étaient pas en mesure de participer à une mesure désignée pour des raisons prévues par la loi, se classant ainsi comme non disponibles. Aux termes de la loi, les raisons motivant la non-disponibilité des prestataires sont l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, et la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants. Pour le dernier mois de présence à l'aide sociale en 1994-1995, les principaux motifs de non-disponibilité sont la présence d'enfants d'âge préscolaire (48 % des personnes requérantes non disponibles), l'âge (34 % des personnes requérantes non disponibles) et l'état de santé (12 % des personnes requérantes non disponibles). Enfin, le quart des personnes requérantes se montraient disposées à participer à une mesure désignée. De ce nombre, près de la moitié prenaient effectivement part à de telles mesures, se classant ainsi comme participantes, les autres se classant comme disponibles<sup>3</sup>.

Les ménages stables comptent une plus forte proportion de personnes requérantes non disponibles que les nouveaux ménages ou les ménages mobiles, soit 38 % contre respectivement 24 % et 23 %. Les ménages mobiles comportent, quant à eux, une plus large part de personnes requérantes non participantes que les autres types de ménage, soit 53 % contre 45 % pour les ménages stables et 43 % pour les nouveaux ménages. Par ailleurs, les nouveaux ménages se déclarent davantage disponibles pour participer aux mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi que les autres ménages, soit 21 % contre 14 % pour les ménages mobiles et 6 % pour les ménages stables. Enfin, les nouveaux ménages participent à une mesure désignée dans une proportion légèrement plus grande que les autres ménages, soit 12 % contre 11 % pour les ménages stables et 10 % pour les ménages mobiles.

### Peu de différence dans le taux de participation aux mesures désignées en 1994-1995

Au cours de l'année budgétaire 1994-1995, deux personnes requérantes aptes au travail sur dix ont participé à une mesure désignée. Cette proportion varie à peine selon les antécédents à l'aide sociale. Si l'on considère les dernières participations des personnes requérantes aptes au travail (tableau 6), elles se répartissent ainsi : 32 % ont trait au programme *Expérience de travail* (EXTRA), 30 % au programme *Rattrapage scolaire*,

Tableau 6  
Répartition des ménages prestataires aptes au travail  
(nouveaux, stables, mobiles) dont la personne requérante  
a participé à une mesure désignée en 1994-1995  
selon la dernière participation, Québec, 1994-1995

Mesure désignée	Ménages aptes à l'aide sociale ayant participé à une mesure désignée en 1994-1995							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EXTRA	5 057	24,4	11 218	32,6	13 248	36,3	29 523	32,2
Rattrapage scolaire	4 874	23,6	12 818	37,3	9 670	26,5	27 362	29,9
RADE	6 696	32,4	4 744	13,8	5 682	15,6	17 122	18,7
SMT	1 827	8,8	1 852	5,4	3 230	8,8	6 909	7,6
SEMO	1 139	5,5	1 254	3,6	2 310	6,3	4 703	5,1
Autres	1 099	5,3	2 520	7,3	2 356	6,5	5 975	6,5
<b>TOTAL</b>	<b>20 692</b>	<b>100,0</b>	<b>34 406</b>	<b>100,0</b>	<b>36 496</b>	<b>100,0</b>	<b>91 594</b>	<b>100,0</b>

<sup>3</sup> Il importe de noter que depuis le 1er avril 1996, le barème de disponibilité est aboli.

19 % à la *Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité* (RADE), 8 % aux *Stages en milieu de travail* (SMT), 5 % aux *Services externes de main-d'œuvre* (SEMO), et 6 % aux autres mesures. Il convient cependant de noter que l'ordre d'importance des mesures ayant fait l'objet d'une dernière participation varie selon les antécédents à l'aide sociale : ainsi, pour les nouveaux ménages, la mesure la plus répandue est RADE, une mesure de préparation à l'insertion ; pour les ménages stables, la mesure la plus courante est plutôt *Rattrapage scolaire*, une mesure de formation ; enfin, pour les ménages mobiles, la mesure la plus fréquente est EXTRA, une mesure relative aux activités communautaires. Il ne faut toutefois pas nécessairement voir dans ces différences l'expression de besoins différents puisque des facteurs d'ordre institutionnel, comme les conditions d'admissibilité spécifiques à chaque programme, peuvent aussi expliquer ces écarts. Ainsi, dans le cas de la mesure EXTRA, la priorité est accordée aux personnes qui reçoivent des prestations de façon continue depuis au moins un an, ce qui entrave l'accès au programme de bon nombre de nouveaux ménages. De même, sont admissibles à la mesure *Rattrapage scolaire* les adultes prestataires qui ont quitté les études régulières à plein temps depuis au moins 24 mois, ce qui écarte de la mesure les nouveaux ménages prestataires dont le motif d'entrée à l'aide est précisément la fin des études à temps complet.

#### **Peu de différence dans la proportion de ménages bénéficiant du programme APPORT au cours des années civiles 1994 et 1995**

Les données relatives au programme APPORT sont saisies selon l'année civile. D'après ces données, 5 % de l'ensemble des personnes requérantes prestataires de l'aide sociale et aptes au travail au cours de l'année budgétaire 1994-1995 ont bénéficié du programme APPORT au cours des années civiles 1994 et 1995. Ce pourcentage varie à peine selon les antécédents à l'aide sociale : il est de 5 % pour les nouveaux ménages et les ménages stables et de 6 % pour les ménages mobiles. La participation au programme APPORT étant sujette à des conditions d'admissibilité relatives à la présence d'enfants dans le ménage et aux revenus du ménage, il importe d'user de prudence dans l'interprétation de ces données. Les différences relatives à la participation au programme APPORT peuvent être imputables aux différences relatives à la structure des ménages selon la présence d'enfants et les revenus des ménages.

#### 4. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL DES MÉNAGES PRESTATAIRES APTE AU TRAVAIL SELON LEURS ANTÉCÉDENTS À L'AIDE SOCIALE

La présente section s'attache à décrire l'expérience de travail la plus récente des personnes requérantes des ménages prestataires aptes au travail selon leurs antécédents à l'aide sociale. On y examine la proportion de ménages dont la personne requérante détient une certaine expérience de travail, le nombre moyen d'emplois occupés par les personnes requérantes au cours de leur vie active, la période moyenne écoulée depuis le dernier emploi, le genre et le niveau de compétence relatifs au dernier emploi occupé ainsi que la nature des principales professions exercées à l'occasion du dernier emploi.

##### Plus de personnes requérantes ayant déjà travaillé dans les ménages mobiles

Dans une proportion de 72 %, les personnes requérantes aptes au travail ont déclaré détenir une certaine expérience de travail. Comme l'illustre le tableau 7, ce pourcentage varie

Tableau 7  
Répartition des ménages prestataires aptes au travail  
(nouveaux, stables, mobiles)  
selon la déclaration d'expérience de travail  
de la personne requérante, Québec, 1994-1995

Expérience de travail de la personne requérante	Ménages aptes à l'aide sociale							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Oui	71 550	62,3	110 383	66,4	161 586	81,9	343 519	71,8
Non	43 323	37,7	55 924	33,6	35 741	18,1	134 988	28,2
<b>TOTAL</b>	<b>114 873</b>	<b>100,0</b>	<b>166 307</b>	<b>100,0</b>	<b>197 327</b>	<b>100,0</b>	<b>478 507</b>	<b>100,0</b>

selon les antécédents des ménages à l'aide sociale : il est plus élevé pour les ménages mobiles (82 %) que pour les ménages stables (66 %) et les nouveaux ménages (62 %). Pour les seuls ménages dont la personne requérante a déclaré une certaine expérience de travail, le nombre moyen d'emplois occupés au cours de leur vie active est de 2,7 pour les ménages mobiles, de 2,3 pour les ménages stables et de 1,9 pour les nouveaux ménages (tableau 8). À en juger par ces indicateurs, les ménages mobiles sont les plus expérimentés parmi les ménages prestataires aptes au travail.

##### Des expériences de travail qui datent, sauf pour les nouveaux ménages

Tableau 8  
Statistiques sur les expériences de travail  
des personnes requérantes aptes au travail ayant déjà travaillé,  
selon les antécédents à l'aide sociale,  
Québec, 1994-1995

	Ménages aptes à l'aide sociale avec expérience de travail			
	Nouveaux	Stables	Mobiles	TOTAL
<b>Nombre d'emplois occupés</b>				
Moyenne	1,9	2,3	2,7	2,4
Médiane	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Période écoulée depuis le dernier emploi (mois)</b>				
Moyenne	19	90	47	55
Médiane	12	64	32	34

Toutefois, les dernières expériences de travail des ménages mobiles ayant déjà travaillé ne sont généralement pas récentes puisque la période moyenne écoulée depuis le dernier emploi pour ces ménages s'établit à 47 mois, soit presque 4

ans (tableau 8). En fait, pour la moitié des ménages mobiles possédant une certaine expérience

de travail, la période écoulée depuis le dernier emploi est de 32 mois ou plus. Quant aux nouveaux ménages, la dernière expérience de travail remonte en moyenne à 19 mois et pour la moitié d'entre eux, à 12 mois ou plus. Enfin, la dernière expérience de travail des ménages stables date en moyenne de 90 mois et pour la moitié de ces ménages, elle remonte à 64 mois ou plus.

### De petites différences relativement au genre de compétence lié à la dernière expérience de travail

Le tableau 9 présente la répartition des ménages prestataires aptes au travail dont la personne requérante présente une certaine expérience de travail selon le genre de compétence du dernier emploi occupé. Selon la *classification nationale des professions*, on distingue dix catégories de genre de compétence. Même si les compétences relatives à la vente et aux services, aux métiers, transport et machinerie englobent les deux tiers des derniers emplois occupés par les personnes requérantes aptes au travail ayant déjà travaillé, on note de légères différences entre les ménages selon les antécédents à l'aide sociale. Ainsi, les nouveaux ménages présentent davantage de compétence dans les secteurs des affaires et des sciences, les ménages mobiles, dans le secteur des métiers, transport et machinerie et dans le secteur primaire et enfin les ménages stables, dans les secteurs de la vente et des services, et de la transformation. La plus forte concentration de compétence des nouveaux ménages dans les secteurs des affaires et des sciences est sûrement en partie attribuable à la surreprésentation de jeunes ménages parmi les nouveaux ménages. De même, la plus grande concentration de compétence des ménages mobiles dans le secteur primaire est sans doute dû au caractère saisonnier des activités de ce secteur, qui favorise les interruptions d'emploi, le recours aux revenus de remplacement et en dernier ressort, le recours à l'aide sociale.

Tableau 9  
Répartition des ménages prestataires aptes au travail  
dont la personne requérante a déjà travaillé (nouveaux, stables, mobiles),  
selon le genre de compétence relatif au dernier emploi occupé,  
Québec, 1994-1995

Genre de compétence	Ménages aptes à l'aide sociale avec expérience de travail							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Gestion	140	0,2	88	0,1	118	0,1	346	0,1
Affaires, finance et administration	9 787	13,7	13 832	12,5	19 997	12,4	43 616	12,7
Sciences naturelles et appliquées	2 477	3,5	1 588	1,4	2 697	1,7	6 762	2,0
Secteur de la santé	1 486	2,1	2 295	2,1	2 692	1,6	6 473	1,9
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	2 508	3,5	2 297	2,1	3 738	2,3	8 543	2,5
Arts, culture, sports et loisirs	2 438	3,4	2 919	2,7	4 990	3,1	10 347	3,0
Vente et services	26 588	37,1	41 766	37,8	52 376	32,4	120 730	35,1
Métiers, transport et machinerie	18 763	26,2	31 613	28,6	55 269	34,2	105 645	30,8
Secteur primaire	2 413	3,4	3 549	3,2	6 602	4,1	12 564	3,7
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	4 950	6,9	10 436	9,5	13 107	8,1	28 493	8,3
<b>TOTAL</b>	<b>71 550</b>	<b>100,0</b>	<b>110 383</b>	<b>100,0</b>	<b>161 586</b>	<b>100,0</b>	<b>343 519</b>	<b>100,0</b>

## De petites différences relativement au niveau de compétence lié à la dernière expérience de travail

Le tableau 10 présente la répartition des ménages prestataires aptes au travail dont la personne requérante possède une certaine expérience de travail selon le niveau de compétence<sup>4</sup> du dernier emploi occupé. Près des trois quarts, soit 72 %, des emplois occupés par les personnes requérantes aptes au travail lors de leur dernière expérience de travail étaient des postes de niveau intermédiaire ou élémentaire, 22 % étaient des postes techniques, 4 % étaient des postes professionnels et 2 % étaient des postes de gestion. Lorsqu'on considère les ménages selon leurs antécédents à l'aide sociale, on constate que les postes occupés par les nouveaux ménages tendent à requérir un niveau de compétence plus élevé que ceux occupés par les autres ménages : 7 % d'entre eux étaient de niveau professionnel et 25 % de niveau technique. À l'opposé, les ménages stables sont relativement moins nombreux à avoir occupé de tels postes. En effet, on retrouvait 3 % de ces ménages dans des postes professionnels et 19 % dans des postes techniques.

Tableau 10  
Répartition des ménages prestataires aptes au travail  
dont la personne requérante a déjà travaillé (nouveaux, stables, mobiles),  
selon le niveau de compétence relatif au dernier emploi occupé,  
Québec, 1994-1995

Niveau de compétence	Ménages aptes à l'aide sociale avec expérience de travail							
	Nouveaux		Stables		Mobiles		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Poste de gestion	2 471	3,5	1 687	1,5	2 960	1,8	7 118	2,1
Poste professionnel	4 868	6,8	3 627	3,3	5 762	3,6	14 257	4,1
Poste technique, paraprofessionnel ou spécialisé	17 605	24,6	21 367	19,4	37 766	23,4	76 738	22,3
Poste intermédiaire	31 905	44,6	55 982	50,7	77 869	48,2	165 756	48,3
Poste élémentaire ou de manœuvre	14 701	20,5	27 720	25,1	37 229	23,0	79 650	23,2
<b>TOTAL</b>	<b>71 550</b>	<b>100,0</b>	<b>110 383</b>	<b>100,0</b>	<b>161 586</b>	<b>100,0</b>	<b>343 519</b>	<b>100,0</b>

## Sensiblement les mêmes professions comme dernière expérience de travail

Le tableau 11 présente les dix principales professions exercées par les personnes requérantes lors de leur dernière expérience de travail, selon leurs antécédents à l'aide sociale. Ces dix principales professions touchent 39 % des nouveaux ménages, 42 % des ménages mobiles et

<sup>4</sup> Selon la *Classification nationale des professions*, les professions, à l'exception des postes de gestion, sont classées selon quatre niveaux de compétence : le poste professionnel, le poste technique, paraprofessionnel ou spécialisé, le poste intermédiaire et enfin, le poste élémentaire ou de manœuvre. Le poste professionnel requiert un diplôme universitaire. Le poste technique, paraprofessionnel ou spécialisé nécessite de deux à trois ans d'études postsecondaires dans un collège communautaire, un CÉGEP ou un institut de technologie, ou de deux à quatre ans d'apprentissage, ou encore de deux à quatre ans d'études secondaires et plus de deux ans de formation en cours d'emploi, des cours de formation externe ou une expérience de travail spécifique. Le poste intermédiaire exige de une à quatre années d'études secondaires, ou jusqu'à deux ans de formation en cours d'emploi, des cours de formation externe ou une expérience de travail spécifique. Enfin, le poste élémentaire ou de manœuvre requiert de un à deux ans d'études secondaires et une brève démonstration de la tâche à accomplir ou une formation en cours d'emploi.

46 % des ménages stables, dont la personne requérante a déjà travaillé. Si l'on considère que la *classification nationale des professions* regroupe 522 professions, force est de constater que les dernières expériences de travail ne sont pas des plus diversifiées, en particulier pour les ménages stables. En général, les professions figurant aux dix premiers rangs sont reliées au secteur de la vente et des services ou requièrent un niveau de compétence qui n'excède pas les études secondaires. Toutefois, la profession de manutentionnaire, qui est attachée au secteur des métiers, transport et machinerie, arrive au premier rang des professions exercées par les personnes requérantes aptes au travail lors de leur dernière expérience de travail, quels que soient leurs antécédents à l'aide sociale. En outre, on retrouve dans un ordre légèrement différent les mêmes professions chez les nouveaux ménages et chez les ménages mobiles. Quant aux ménages stables, on retrouve aussi les mêmes professions à l'exception de deux : la secrétaire n'œuvrant pas dans les domaines juridique et médical et le conducteur de camion se situent plutôt au onzième et au treizième rangs respectivement, devancés par le nettoyeur et la gardienne d'enfants qui occupent respectivement les huitième et dixième rangs.

Tableau 11  
Les dix principales professions comme dernière expérience de travail  
des personnes requérantes aptes au travail, selon les antécédents  
à l'aide sociale, Québec, 1994-1995

	Ménages aptes à l'aide sociale avec expérience de travail	
	N	%
<b>NOUVEAUX</b>		
Manutentionnaire	7 801	10,9
Vendeur et commis-vendeur, vente au détail	4 456	6,2
Caissier	2 729	3,8
Cuisinier	2 678	3,7
Serveur d'aliments et de boissons	2 452	3,4
Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	1 606	2,3
Concierge	1 570	2,2
Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	1 552	2,2
Commis de travail général de bureau	1 476	2,1
Conducteur de camions	1 200	1,7
Autres professions	44 030	61,5
<b>ENSEMBLE DES NOUVEAUX MÉNAGES</b>	<b>71 550</b>	<b>100,0</b>
<b>STABLES</b>		
Manutentionnaire	15 050	13,6
Vendeur et commis-vendeur, vente au détail	5 445	4,9
Serveur d'aliments et de boissons	5 015	4,5
Cuisinier	4 156	3,8
Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	3 920	3,6
Caissier	3 907	3,5
Concierge	3 624	3,3
Nettoyeur	3 622	3,3
Commis de travail général de bureau	3 116	2,8
Gardiennne d'enfants, gouvernante et aide aux parents	2 383	2,2
Autres professions	60 145	54,5
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES STABLES</b>	<b>110 383</b>	<b>100,0</b>
<b>MOBILES</b>		
Manutentionnaire	21 713	13,4
Aide de soutien des métiers et manœuvre en construction	6 869	4,3
Vendeur et commis-vendeur, vente au détail	6 420	4,0
Serveur d'aliments et de boissons	6 206	3,8
Cuisinier	5 973	3,7
Concierge	5 669	3,5
Conducteur de camions	4 238	2,6
Commis de travail général de bureau	3 907	2,4
Caissier	3 731	2,3
Secrétaire (sauf domaines juridique et médical)	3 519	2,2
Autres professions	93 341	57,8
<b>ENSEMBLE DES MÉNAGES MOBILES</b>	<b>161 586</b>	<b>100,0</b>

## 5. OBSTACLES CONJONCTURELS ET STRUCTURELS À L'EMPLOI

Les ménages aptes au travail à l'aide sociale rencontrent des obstacles à leur intégration au marché du travail. Comme l'ont illustré les profils produits à ce jour sur des segments donnés de la clientèle du programme APTE, ces obstacles peuvent tenir à certaines caractéristiques personnelles des prestataires ou à certains facteurs d'ordre institutionnel. Ainsi, les personnes âgées de 45 ans et plus ont de moins bonnes chances que les plus jeunes de trouver du travail en raison de leur âge, leur faible scolarité, leurs qualifications désuètes et leurs expériences de travail inadéquates ou dépassées. Les jeunes rencontrent d'autres obstacles : ainsi, les règles régissant l'organisation du travail, en particulier l'ancienneté, joueraient en leur défaveur, de sorte qu'en période de resserrement économique, ils seraient les premiers mis à pied et les derniers rappelés. Quant aux personnes nées hors du Canada, leur méconnaissance des langues d'usage sur le marché du travail peut être un obstacle important à leur intégration à l'emploi, tout comme leur méconnaissance du fonctionnement du marché du travail québécois ; les plus scolarisés des prestataires nés hors du Canada se heurteraient enfin au problème de la reconnaissance des qualifications, de la formation et de l'expérience de travail acquises à l'étranger.

Si les obstacles à l'emploi que rencontrent les prestataires peuvent être reliés à certaines de leurs caractéristiques personnelles ou à des facteurs institutionnels, ils sont aussi tributaires de l'évolution de l'économie québécoise au cours des dernières décennies. Cette section tentera de mettre en lumière les principaux facteurs économiques qui ont contribué à écarter du marché du travail une part plus grande de la main-d'œuvre au cours des dernières décennies. Toutes les statistiques relatées dans cette section proviennent des deux premiers documents thématiques préparés pour alimenter les travaux de la *Commission itinérante sur la fiscalité et le financement des services publics*.

Depuis quelques décennies maintenant, l'économie québécoise, comme celle de plusieurs pays industrialisés de longue date, connaît un essoufflement. Cet essoufflement est caractérisé par de faibles taux annuels de croissance économique qui furent ponctués de deux récessions, l'une en 1981-1982 et l'autre en 1990-1992. Entre 1990 et 1995, la variation annuelle moyenne du PIB a été de 1,1 %, comparativement à 3,9 % entre 1970 et 1979<sup>5</sup>. Il semble que le ralentissement de la croissance de la productivité totale des facteurs explique en grande partie cette diminution de la croissance économique.

Au cours des dernières décennies, la structure industrielle du Québec s'est également transformée : on a assisté à la montée du secteur des services et au déclin des activités d'exploitation et manufacturières. Ainsi, la part relative du secteur tertiaire dans le PIB total est passée de 63,8 % en 1971 à 72,3 % en 1994<sup>6</sup>. Parallèlement, la part du secteur secondaire a

---

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec, *Oser choisir ensemble. L'économie du Québec : Revue des principales tendances*, 1996, p. 51.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 41.

chuté de 31,7 % à 24,6 %<sup>7</sup> et celle du secteur primaire a diminué de 4,5 % à 3,1 %<sup>8</sup>. En outre, le secteur manufacturier a glissé vers la production à contenu technologique plus élevé. Ainsi, des secteurs comme ceux du matériel de transport, de première transformation des métaux, de produits électriques ont connu un essor alors que des secteurs intensifs en main-d'œuvre comme celui des textiles ont régressé. Par ailleurs, l'essor du secteur tertiaire est pour une bonne part attribuable à la croissance des services aux entreprises et des services d'assurances et immobiliers.

Une bonne partie de l'économie québécoise repose sur les marchés extérieurs. Or, depuis quelques années, le Québec fait face à une concurrence accrue avec, notamment, la mondialisation des marchés et la venue de «nouveaux pays industrialisés» dont les coûts de main-d'œuvre sont faibles. Cette plus forte concurrence favorise l'accélération de l'innovation technologique.

Tous ces développements ont marqué l'évolution du marché du travail au cours des dernières décennies. Ainsi, on a pu observer une diminution de la croissance de l'emploi. De 2,1 % entre 1970 et 1979, la variation annuelle nette moyenne de l'emploi est passée à 1,5 % en 1980-1989 et à 0,2 % en 1990-1995<sup>9</sup>. De plus, on a assisté à une concentration de la création d'emplois dans le secteur des services et à une stagnation de l'emploi dans celui des biens. Si l'importance relative de l'emploi manufacturier a considérablement diminué, d'importants changements sont survenus dans la composition de ces emplois. Ainsi, la part relative des emplois des industries manufacturières intensives en main-d'œuvre a diminué au profit notamment des emplois des industries manufacturières intensives en recherche. Parmi les secteurs de service, celui des services aux entreprises a connu la plus forte croissance de l'emploi. Les autres secteurs de service responsables de la croissance de l'emploi sont principalement le secteur de la finance, des assurances et des affaires immobilières, celui des services sociaux et celui des services personnels.

Au fil de ces changements, plusieurs entreprises ont fait faillite ou ont, pour survivre, mis en œuvre des rationalisations qui se sont soldées par des suppressions de postes, des fermetures d'établissements. En revanche, on a assisté à la mise sur pied de nombreuses petites entreprises. Par ailleurs, des formes «particulières» ou «atypiques» d'emplois se sont développées, plus souvent qu'autrement caractérisées par la précarité, c'est-à-dire des emplois de durée incertaine ou limitée ne donnant pas droit à des avantages sociaux. Les principales formes d'emploi atypique sont : le travail à temps partiel, dont le nombre d'heures travaillées par semaine est de moins de 30 heures, le travail temporaire, dont la durée est inférieure à un an, et le travail autonome. Ainsi, entre 1976 et 1995, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 51.

total est passée de 9 % à 17 %<sup>10</sup> et celle du travail autonome a augmenté de 9 % à 14 %<sup>11</sup>. Enfin, en 1995, 22 % des travailleurs auraient occupé un emploi temporaire<sup>12</sup>.

Conjuguées à la hausse de la participation des femmes et des jeunes au marché du travail, ces faillites, ces rationalisations et ces nouvelles formes d'emploi ont débouché sur une augmentation sensible du chômage, en particulier du chômage de longue durée<sup>13</sup>. Ainsi, le taux de chômage est passé de 8,7 % en 1976 à 11,3 % en 1995<sup>14</sup>. Parallèlement, la proportion de chômeurs de longue durée a crû de 3,6 % à 16,1 %<sup>15</sup>. Avec l'augmentation des taux de chômage et l'allongement des périodes de chômage, une part plus grande de la main-d'œuvre est ainsi venue gonfler les rangs de l'aide sociale. Du reste, les resserrements du programme d'assurance-chômage au cours des dernières années ne sont pas non plus étrangers à l'augmentation récente des taux d'assistance sociale.

L'évolution de la conjoncture et de la structure de l'économie québécoise au cours des dernières décennies a donc favorisé l'exclusion du marché du travail d'une part plus grande de la main-d'œuvre. Afin d'illustrer l'influence de la situation économique sur la dynamique de présence à l'aide sociale, le reste de la section est consacré à relater l'histoire de quelques ménages prestataires. Ces histoires sont celles de ménages prestataires ayant participé à des entrevues de groupe dans le cadre de travaux menés par la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique en 1994-1995. Elles ont été choisies de façon à représenter le cas de ménages selon leurs antécédents à l'aide sociale.

À titre d'exemples de **nouveaux ménages** aptes au travail à l'aide sociale, voici les cas de deux ménages, l'un composé d'une jeune diplômée, l'autre, d'un travailleur qualifié et de sa conjointe :

- . Michèle, 25 ans, a terminé son baccalauréat en communications en juin 1994. Elle reçoit des prestations d'aide sociale depuis maintenant six mois. Elle s'est inscrite à l'aide sociale, le temps de trouver un emploi.
- . Laurent, dans la trentaine, a dû se résigner à recourir à l'aide sociale pour la première fois il y a de cela six mois. Il est charpentier de son métier et a ses cartes de compétence pour travailler dans le secteur de la construction. Pendant les quinze années durant lesquelles il

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>12</sup> Gouvernement du Québec, *Oser choisir ensemble. L'économie du Québec : Revue des changements structurels*, 1996, p.30.

<sup>13</sup> Les chômeurs de longue durée sont ceux n'ayant pas travaillé depuis plus d'un an.

<sup>14</sup> Gouvernement du Québec, *Oser choisir ensemble. L'économie du Québec : Revue des changements structurels*, 1996, p.21.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 21.

a travaillé, il s'en est toujours sorti, en travaillant et en vivant ensuite des prestations d'assurance-chômage pendant les temps morts de la construction. Sa femme travaille une journée par semaine seulement dans une boutique. Laurent est convaincu que le secteur de la construction va reprendre bientôt et qu'on va le demander sur des chantiers, dans le secteur résidentiel.

La première histoire rejoint bon nombre de nouveaux ménages dont le motif d'entrée à l'aide sociale est la fin des études à temps complet. Ces ménages font face aux difficultés d'intégration à un marché du travail caractérisé par de forts taux de chômage. La seconde histoire est celle de ménages touchés par un chômage de nature conjoncturelle qui tend à se prolonger sous l'effet de la lenteur de la reprise économique.

Aux fins d'illustration de **ménages stables** aptes au travail à l'aide sociale, voici les cas de deux ménages, l'un dirigé par un travailleur peu qualifié et l'autre, par un travailleur qualifié :

- . Jean-Paul, dans la quarantaine avancée, vit depuis cinq ans maintenant de prestations d'aide sociale. Jean-Paul a travaillé toute sa vie dans le secteur des textiles et au même endroit. En 1989, Jean-Paul a perdu son emploi à la suite de la fermeture de son usine. Malgré qu'il soit sans diplôme d'études secondaires, qu'il n'ait ni qualifications ni habiletés particulières et qu'il sache à peine lire et écrire, Jean-Paul croyait être capable de se trouver un autre emploi. Aujourd'hui, Jean-Paul cherche toujours du travail, au ralenti cependant et avec peu d'espoir d'en trouver.
- . Maurice, dans la trentaine, vit de l'aide sociale depuis huit ans sans interruption. Après avoir travaillé pendant 11 ans comme technicien dans une grande entreprise de fabrication de produits électriques, il a été licencié. Depuis, il n'a jamais retrouvé d'emploi. Pauline, sa femme, n'a pas travaillé depuis la naissance de leur premier enfant, bien qu'elle ait tenté à plusieurs reprises de trouver un emploi. Ils ont quatre enfants.

La première histoire est celle d'un travailleur victime des changements structurels de l'économie québécoise au cours des dernières années, au fil desquels le secteur des textiles a vu son importance relative diminuer. Les caractéristiques personnelles de ce travailleur, à savoir son âge, sa faible scolarité et ses compétences limitées, ont ensuite fait obstacle à sa réintégration au marché du travail. La seconde histoire est celle d'un travailleur dont l'entreprise a procédé à une rationalisation par licenciement collectif afin de préserver sa compétitivité. La prolongation de l'absence du travailleur du marché du travail rend de plus en plus difficile sa réinsertion en emploi.

Enfin, pour illustrer la situation de **ménages mobiles** aptes au travail à l'aide sociale, voici les cas de deux ménages, l'un composé d'un couple de travailleurs à bas salaires supplémentés par le programme APPORT, l'autre, d'une jeune femme ayant une formation universitaire :

- . Monique et André ont fait appel à l'aide sociale à quatre reprises en l'espace de 12 ans. La première fois qu'ils y ont eu recours, c'est lorsqu'ils ont dû quitter le domicile familial de

Monique. Monique gardait alors des enfants à la maison et André venait de perdre son premier emploi et n'avait pas droit à l'assurance-chômage. André a donc suivi un cours de boucher dans le cadre des mesures de développement de l'employabilité. À la suite de ce cours, André s'est rapidement trouvé un emploi dans une chaîne d'alimentation et Monique a été embauchée dans une manufacture. Le premier épisode à l'aide sociale a duré environ 15 mois. Quelques mois plus tard, Monique quittait son emploi qu'elle détestait et peu de temps après, André perdait son boulot. Le deuxième épisode à l'aide sociale qui suivit dura environ 12 mois. Il prit fin lorsqu'André décrocha un emploi régulier de boucher. Monique fit trente-six métiers. Ils ont travaillé ainsi pendant environ quatre ans. Monique s'est retrouvée en dépression du fait de son incapacité à avoir un enfant. Elle quitta André et se retrouva en congé de maladie avec droit à l'assurance-chômage. Elle s'est ensuite retrouvée à l'aide sociale, pour une troisième fois. L'épisode a duré quelques mois. Monique reprit la vie commune avec André qui avait toujours conservé son emploi, et put ainsi quitter l'aide sociale. Ils eurent deux enfants. Après son deuxième accouchement, Monique est devenue dépressive et quitta André. Elle se retrouva à nouveau à l'aide sociale, cette fois en tant que chef de famille monoparentale. Cet épisode dura environ un an après quoi elle reprit la vie commune avec André. Elle a donc pu quitter l'aide sociale et se trouver par la suite un emploi à temps partiel dans un centre d'accueil.

- . Marie, qui approche la trentaine, travaille habituellement de 8 à 10 mois de suite, retire des prestations d'assurance-chômage et se retrouve ensuite à l'aide sociale. En fait, les emplois qu'elle obtient dans des organismes communautaires ne durent pas longtemps et ceux qu'elle décroche en manufacture sont touchés par des mises à pied dans les périodes creuses de production.

La première histoire est celle d'un couple aux prises avec l'insécurité d'emploi et l'instabilité conjugale, dont la combinaison explique les allers-retours à l'aide sociale. Dans la seconde histoire, les épisodes à l'aide sociale sont seulement tributaires de la précarité des emplois qu'occupe la jeune femme.

## CONCLUSION

Le présent texte était consacré à l'étude des ménages de prestataires de l'aide sociale aptes au travail selon leurs antécédents. Une première section a situé les ménages prestataires aptes au travail par rapport à l'ensemble des ménages prestataires. On y a constaté que les ménages prestataires aptes au travail représentent les quatre cinquièmes de tous les ménages inscrits à l'aide sociale mais qu'ils affichent une présence à l'aide dont la durée cumulative est considérablement inférieure à celle des autres ménages prestataires, soit les ménages du programme *Soutien financier* et les adultes hébergés. Par ailleurs, les ménages aptes au travail sont constitués d'une moindre part de ménages stables que les autres ménages prestataires. En revanche, ils comptent davantage de nouveaux ménages et de ménages mobiles.

Une seconde section a examiné certaines caractéristiques sociodémographiques des ménages prestataires aptes au travail selon leurs antécédents à l'aide sociale. Entre autres constatations, on a noté qu'il y a une surreprésentation d'adultes seuls parmi les nouveaux ménages et les ménages mobiles et une surreprésentation de familles monoparentales parmi les ménages stables, que l'absence de charge d'enfants est plus marquée pour les nouveaux ménages et les ménages mobiles, qu'il y a une majorité de femmes comme personnes requérantes dans les ménages stables contrairement aux autres ménages, qu'il y a une surreprésentation de jeunes comme personnes requérantes dans les nouveaux ménages et de personnes plus âgées dans les ménages stables et qu'il y a relativement plus de personnes requérantes scolarisées ou nées à l'étranger dans les nouveaux ménages que dans les autres ménages.

Une troisième section s'est intéressée aux caractéristiques liées à la présence à l'aide sociale des ménages prestataires aptes au travail selon leurs antécédents à l'aide sociale. On y a relevé de petites différences quant à l'importance relative des motifs d'entrée à l'aide sociale. En particulier, les ménages mobiles sont plus nombreux que les autres ménages à être entrés à l'aide sociale à la suite d'une perte d'emploi et les nouveaux ménages sont quant à eux plus nombreux à avoir eu recours à l'aide sociale à la suite d'une période d'études à temps complet. Par ailleurs, peu de ménages prestataires aptes au travail, soit moins du cinquième, ont déclaré avoir touché des revenus de travail en 1994-1995, alors qu'ils recevaient des prestations d'aide sociale. De plus, 4 % seulement des personnes requérantes aptes au travail ont participé à un programme PAIE en 1994-1995. Parmi les ménages prestataires aptes au travail classés selon leurs antécédents à l'aide sociale, les ménages stables et les nouveaux ménages ont tendance à être moins nombreux à avoir touché des revenus de travail ou à avoir participé au programme PAIE en 1994-1995. Par ailleurs, on a observé plus de personnes requérantes non disponibles dans les ménages stables, plus de personnes requérantes non participantes dans les ménages mobiles et plus de personnes requérantes disponibles dans les nouveaux ménages. Quant à la proportion de personnes requérantes se classant comme participantes, elle est légèrement plus élevée pour les nouveaux ménages que pour les autres ménages. Enfin, on constate peu de différence dans le taux de participation aux mesures désignées selon les antécédents à l'aide sociale : globalement, une personne requérante apte au travail sur cinq a participé à une mesure désignée en 1994-1995.

## Conclusion

---

Une quatrième section s'est penchée sur l'expérience de travail des personnes requérantes aptes au travail selon leurs antécédents à l'aide sociale. Sur la base des données administratives, près des trois quarts des personnes requérantes aptes au travail possèdent une certaine expérience de travail. Les ménages mobiles comptent plus de personnes requérantes ayant déjà travaillé que les autres ménages. Sauf pour les nouveaux ménages, les expériences de travail des personnes requérantes ayant déjà travaillé ne sont généralement pas récentes : la période moyenne écoulée depuis le dernier emploi est de 90 mois dans le cas des ménages stables et de 47 mois dans le cas des ménages mobiles. Bien que les compétences relatives à la vente et aux services, aux métiers, transport et machinerie touchent les deux tiers des derniers emplois occupés par les personnes requérantes aptes au travail, les nouveaux ménages présentent davantage de compétence dans les secteurs des affaires et des sciences, les ménages mobiles dans le secteur des métiers, transport et machinerie et dans le secteur primaire, et enfin les ménages stables, dans les secteurs de la vente et des services et de la transformation. En termes de niveau de compétence, près des trois quarts des emplois occupés étaient des postes de niveau intermédiaire ou élémentaire. Parmi les dernières expériences de travail des personnes requérantes aptes au travail, celles relatives aux nouveaux ménages requièrent un niveau de compétence plus élevé que celles des autres ménages, en particulier des ménages stables.

Enfin, une cinquième section a identifié les facteurs économiques d'ordre conjoncturel ou structurel qui ont contribué à écarter du marché du travail une part plus grande de la main-d'œuvre et à grossir les rangs de l'aide sociale au cours des dernières décennies. Ainsi, l'essoufflement de l'économie québécoise, les récessions de 1981-1982 et de 1990-1992, le déclin des activités d'exploitation et manufacturières, la montée du secteur des services, qui s'est accompagnée d'une précarisation des emplois, et enfin, le glissement du secteur manufacturier vers la production à contenu technologique plus élevé, qui a entraîné une déqualification des compétences, sont autant de développements qui ont marqué l'évolution du marché du travail au cours des dernières années. De 2,1 % entre 1970 et 1979, la variation annuelle nette moyenne de l'emploi est passée à 1,5 % en 1980-1989 et à 0,2 % en 1990-1995. Entre 1976 et 1995, la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total est passée de 9 % à 17 % et celle du travail autonome a augmenté de 9 % à 14 %. Le taux de chômage est passé de 8,7 % en 1976 à 11,3 % en 1995. Parallèlement, la proportion de chômeurs de longue durée a crû de 3,6 % à 16,1 %. Ce resserrement du marché du travail a eu des répercussions sur la dynamique de présence à l'aide sociale. Ainsi, bon nombre de ménages, faute de pouvoir entrer sur le marché du travail, ont dû recourir à l'aide sociale pour une première fois. D'autres ménages, déjà prestataires, ont vu leurs chances de réintégrer le marché du travail diminuer et leur séjour à l'aide sociale se prolonger. Enfin, d'autres ménages ont connu des épisodes successifs d'entrée et de sortie du marché du travail et, parallèlement, des épisodes successifs d'aller-retour à l'aide sociale.

---

## LEXIQUE

### *Aide sociale*

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes *Soutien financier* et APTÉ aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

### *APPORT (Aide aux parents pour leurs revenus de travail)*

Programme de supplémentation du revenu de travail conçu pour inciter les travailleurs à faibles revenus et ayant des enfants à charge à demeurer sur le marché du travail ou, s'ils sont prestataires de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage, à le réintégrer.

### *APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)*

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide sociale correspondant aux besoins de base à court ou à moyen terme, selon la catégorie. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1996, il comportait les quatre catégories suivantes :

**non disponible** : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

**disponible** : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

**participant** : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

**non participant** : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont classés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996, le barème de disponibilité est aboli.

### *Classification*

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme *Soutien financier* ou à l'une des catégories du programme APTE.

### *Durée consécutive de présence à l'aide sociale*

Nombre de mois durant lesquels le ménage a été présent à l'aide sociale sans interruption d'aide financière.

### *Durée cumulative de présence à l'aide sociale*

Nombre total de mois durant lesquels le ménage a été présent à l'aide sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975, qu'il y ait eu ou non sortie de l'aide au cours de la période.

### *Enfant à charge*

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

### *Ménage*

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

### *Mesures de développement de l'employabilité*

Activités visant à améliorer l'employabilité du prestataire; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

**Les mesures de formation comprennent** *Rattrapage scolaire (RS)*, *Retour aux études postsecondaires (REPS)*, *Formation sur mesure en établissement* et autres formations.

**Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent** *Stages en milieu de travail (SMT)*, *Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE)*, *Services externes de main-d'œuvre (SEMO)* et *Transition-travail*.

**Les activités communautaires comprennent** *Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.*

*Nombre d'années de scolarité*

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide sociale. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

*PAIE*

Programme qui vise à favoriser l'accès des prestataires de l'aide sociale à des emplois au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent à la personne participante un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide sociale.

## BIBLIOGRAPHIE

COURCHESNE, Camille, «Le ralentissement de la croissance de la productivité au Québec entre 1970 et 1990», dans *Défis de la croissance économique et de la création d'emplois*, Montréal, Association des économistes québécois, 1995, p. 75-88.

Gouvernement du Québec, *Oser choisir ensemble. L'économie du Québec : Revue des changements structurels*, Québec, Les Publications du Québec (collection «Fiscalité et financement des services publics»), 1996, 76 p.

Gouvernement du Québec, *Oser choisir ensemble. L'économie du Québec : Revue des principales tendances*, Québec, Les Publications du Québec (collection «Fiscalité et financement des services publics»), 1996, 117 p.

PAQUETTE, Pierre, *Un Québec pour l'emploi*, Montréal, Les Éditions Saint-Martin, 1995, 146 p.

SOUCY, Gilles, «La performance économique du Québec depuis les années 1960», dans *Défis de la croissance économique et de la création d'emplois*, Montréal, Association des économistes québécois, 1995, pp. 9-24.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle, *Travail et emploi : nouvelles réalités, nouvelles problématiques*, Québec, Musée de la civilisation, 1995, 96 p.